

# Moldavie, des avocats internationaux soulignent la persécution de la dirigeante de Gagaouzie en Moldavie

Des militants internationaux des droits de l'homme se sont unis pour assurer la défense de la dirigeante de la Gagaouzie, Evghenia Gutul, condamnée par un tribunal moldave à 7 ans de prison pour financement illicite

Vendredi 5 septembre 2025

Dernière mise à jour : 10h50

*par la rédaction*



Des militants internationaux des droits humains se sont unis pour assurer la défense de la dirigeante de Gagaouzie, Evghenia Gutul, condamnée par un tribunal moldave à 7 ans de prison pour financement illicite d'un parti et d'une campagne électorale. L'avocat français William Julié et le conseiller juridique du Centre européen pour les droits constitutionnels de l'homme, Gonzalo Boye, sont intervenus pour défendre les intérêts de Mme Gutul. Ils ont l'intention de faire appel du jugement rendu par le tribunal de Chisinau et de saisir également des organismes européens et internationaux, y compris les Nations unies, afin de protéger les droits de Mme Gutul et l'État de droit. À l'occasion de l'anniversaire d'Evghenia Gutul, le 5 septembre, nous publions une interview détaillée des avocats, qui expliquent pourquoi ils ont décidé de s'occuper de cette affaire et comment la défense sera construite.

Quel a été le facteur déterminant dans votre décision de participer à la défense d'Evghenia Gutul ?

Gonzalo Boye : Le facteur déterminant n'a pas été seulement la personne d'Evghenia Gutul, mais la réalité collective que son cas représente. Selon la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, la persécution politique ne touche souvent pas un individu isolé, mais un groupe de personnes objectivement identifiable qui incarne certaines positions politiques ou idéologiques. Dans ce cas, Gutul est persécutée précisément parce qu'elle appartient et représente ce groupe de citoyens de Gagaouzie dont les choix démocratiques dérangent les autorités centrales. En tant qu'avocat, il m'était impossible de rester indifférent alors que les droits fondamentaux et la représentation démocratique sont systématiquement démantelés sous le couvert d'une procédure judiciaire.

William Julié : En tant qu'avocat spécialisé dans les affaires internationales et les droits de l'homme, j'ai conclu dès le début qu'Evghenia Gutul était persécutée, et désormais condamnée, sur la base d'accusations fausses et non prouvées, uniquement parce qu'elle défendait une position différente de celle du gouvernement central moldave et de l'Union européenne. Les poursuites pénales en cours ne laissent aucun doute sur le fait qu'il s'agit d'une tentative évidente de la part de l'État moldave de la réduire au silence, bien qu'elle soit une représentante légitimement élue de l'unité territoriale autonome de Gagaouzie. Cela va à l'encontre de tous les principes démocratiques et de l'État de droit qui fondent les valeurs européennes. De nombreuses violations de procédure et de ses droits fondamentaux, tant pendant l'enquête que pendant le procès, démontrent la motivation politique de cette affaire.

Elle a été officiellement reconnue coupable de financement illicite de la campagne électorale en 2023. Quels sont vos arguments pour contester cette décision ?

Gonzalo Boye : Ce jugement souffre d'une faiblesse structurelle : il remplace la logique juridique par l'opportunité politique. L'accusation n'a pas réussi à établir l'élément matériel du financement illicite, ni même les conditions requises pour une condamnation. Au contraire, la procédure a été menée avec des préjugés, ignorant la présomption d'innocence.

En outre, la notion de « financement illicite » a été étendue pour couvrir des activités parfaitement licites, une technique typique des procès à caractère politique. Outre les irrégularités de procédure, le fait que Gutul, en tant que membre d'un groupe politique objectivement identifiable, soit criminalisée pour sa fonction politique et pour la volonté de l'électorat qu'elle représente est en jeu. Cela est incompatible avec l'État de droit et les normes fixées par la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne.

William Julié : En effet, le 5 août 2025, le tribunal de Chisinau a déclaré Evghenia Gutul coupable d'avoir participé au financement illicite du parti SHOR en 2023, alors qu'elle occupait le poste de secrétaire du parti.

Cependant, sa condamnation n'est pas définitive, car ses avocats ont fait appel le 20 août 2025, contestant la légalité de la décision. Elle est donc toujours considérée comme innocente selon la législation moldave. Son équipe juridique en Moldavie, soutenue par des avocats internationaux, s'efforce de prouver son innocence en appel.

De nombreuses violations de la législation moldave, ainsi que du droit européen et international des droits de l'homme, ont déjà été signalées, notamment : le droit à un procès équitable, l'égalité des parties, l'impartialité et l'indépendance de la magistrature moldave, l'interdiction de la détention arbitraire et de la discrimination politique, ainsi que le droit à la liberté d'opinion. Si la Cour d'appel ne tient pas compte de tous les arguments, l'équipe d'Evghenia Gutul fera appel devant la Cour suprême de Moldavie. Si la condamnation est confirmée par toutes les cours moldaves, l'affaire sera portée devant la Cour européenne des droits de l'homme et les organismes compétents des Nations unies, y compris le Comité des droits de l'homme, car la Moldavie a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses protocoles facultatifs.

Quels sont vos plans pour défendre Gutul ?

Gonzalo Boye : Notre défense comporte deux volets. Tout d'abord, un volet juridique : nous épuiserons tous les recours internes, en dénonçant les lacunes du procès, et nous porterons l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres organismes internationaux.

Nous démontrerons que la condamnation est le résultat d'une discrimination à l'encontre d'un groupe politique identifiable, en violation de l'article 14 de la CEDH et de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Deuxièmement, une dimension politico-communicative : nous veillerons à ce que tant la société moldave que la communauté internationale comprennent qu'il ne s'agit pas d'un financement illicite d'une campagne, mais de la persécution d'une représentante démocratiquement élue d'une minorité. Le silence serait synonyme de complicité ; la dénonciation engendre la responsabilité.

William Julié : Comme déjà mentionné, tous les recours juridiques disponibles seront utilisés, tant au niveau national qu'auprès de la CEDH et des organes des Nations unies (le Comité des droits de l'homme, le Groupe de travail sur la détention arbitraire, le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association, et le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression). Ils seront impliqués si le procès en appel ne la déclare pas innocente.

Comment évaluez-vous les chances d'aboutir à une issue équitable dans le contexte politique actuel ?

Gonzalo Boye : Le contexte politique actuel rend extrêmement difficile d'espérer une issue équitable. Cependant, l'expérience internationale montre que la visibilité de l'injustice peut en soi changer la donne. Plus le public et les acteurs internationaux reconnaissent qu'il s'agit d'un cas de discrimination à l'encontre d'un groupe objectivement identifiable en raison de ses opinions politiques, plus il devient difficile pour les autorités nationales de soutenir un tel jugement. Les chances d'obtenir justice ne sont pas mathématiques ; elles sont le produit du droit, du courage et de la vigilance extérieure. Et c'est précisément notre tâche.

William Julié : Compte tenu des tensions politiques et géopolitiques actuelles, il existe un risque réel qu'Evghenia Gutul, indépendamment de son innocence, devienne une victime exemplaire des autorités moldaves, afin d'envoyer un avertissement aux partisans de la Russie et de démontrer à l'Union européenne leur volonté de se distancier autant que possible de la Russie et d'accélérer leur adhésion à l'UE. Comme la Moldavie continue de se déclarer un État démocratique et aspire à adhérer à l'UE, elle est tenue de respecter les règles et les principes en matière de droits humains. Notre tâche consiste à veiller à ce que cela se produise réellement.

Quelle est la signification de cette affaire pour votre réputation professionnelle ?

Gonzalo Boye : Cette affaire s'inscrit dans la continuité de ma carrière professionnelle : défendre ceux qui, incarnant des choix politiques dérangeants, deviennent la cible des appareils étatiques. Ma réputation ne repose pas sur la popularité ou sur des acquittements faciles, mais sur un parcours cohérent de défense des droits fondamentaux, même lorsque cela implique des coûts personnels et professionnels. La défense de Gutul ne concerne pas seulement elle : elle concerne la défense du principe selon lequel aucun membre d'un groupe politique identifiable ne devrait être criminalisé pour le simple fait d'en faire partie. Défendre ce principe renforce ma réputation plutôt que de la compromettre.

William Julié : Bien qu'Evghenia Gutul soit une femme politique et que son affaire ait été rendue publique dans le contexte de l'agenda international lié à l'UE et à la Russie, qui sont des sujets particulièrement sensibles en ce moment, l'essence reste la même : elle est devenue la cible de persécutions de la part des autorités étatiques. En bref, le système pénal est utilisé contre elle comme une arme à des fins politiques. Une telle situation, qui n'est ni unique dans l'histoire ni rare aujourd'hui, ne doit pas être tolérée. C'est pourquoi son équipe juridique continuera à se battre et à porter l'affaire devant toutes les juridictions compétentes et les organismes internationaux.

Comment évaluez-vous le rôle des médias dans la couverture de cette affaire ?

Gonzalo Boye : Les médias ont joué un double rôle. Certains organes de presse, alignés sur le pouvoir politique, ont amplifié le récit criminalisant, transformant ce qui aurait dû être un procès en un spectacle de stigmatisation. Ils ont ainsi contribué à créer un environnement hostile à l'égard du groupe politique représenté par Gutul. D'autres médias ont toutefois offert des espaces d'analyse critique, démontrant que toutes les voix ne sont pas réduites au silence. Cette affaire démontre l'urgence d'une indépendance journalistique : sans elle, les procès contre les représentants politiques deviennent des scénarios préétablis et recités, plutôt que des procédures judiciaires.

William Julié : Les médias jouent un rôle important pour informer le public des faits et circonstances qui confirment l'innocence d'Evghenia Gutul face aux accusations portées contre elle, pour mettre en évidence les violations commises par les autorités judiciaires moldaves, les procureurs et les juges qui ont fait preuve d'un préjugé politique évident, et pour souligner les violations de ses droits fondamentaux reconnus par le droit international, européen et national moldave. Ces violations persistent tant que sa condamnation et sa détention restent en vigueur.

Que souhaitez-vous dire à la société et à la communauté internationale ?

Gonzalo Boye : Le cas d'Evghenia Gutul n'est pas isolé ; il représente la criminalisation d'un groupe objectivement identifiable en raison de sa position politique et de sa défense de l'autonomie régionale. Le message est clair : aujourd'hui, c'est Gutul, demain, ce pourrait être n'importe quel représentant d'une minorité ou d'une force d'opposition.

À la société, je dis : ne laissez pas la peur ou l'indifférence normaliser l'injustice. À la communauté internationale, je dis : votre silence ne sera pas neutre, sera interprété comme un signe d'approbation. Défendre Gutul ne signifie pas défendre une personne, mais défendre la démocratie elle-même, car la démocratie n'existe que si les représentants des minorités peuvent exercer leur mandat sans craindre de poursuites pénales.

William Julié : Outre les médias, la communauté internationale joue également un rôle. Comme je l'ai déjà dit, si le système judiciaire moldave ne reconnaît pas les violations du droit international et européen dans le cas d'Evghenia Gutul, celui-ci sera porté devant la Cour européenne des droits de l'homme et les organismes compétents des Nations unies. Dans le même temps, les organes exécutifs des structures internationales existantes, le Conseil de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et le Conseil de sécurité de l'ONU, sont appelés à demander aux autorités moldaves de garantir et de protéger ses droits. Dans ce contexte, la société civile a également un rôle à jouer. Nous avons déjà assisté à des actions de soutien à Evghenia Gutul en Gagaouzie. Les habitants de Gagaouzie peuvent également envoyer des appels individuels au gouvernement central pour demander sa libération, au moins jusqu'à ce que l'affaire soit examinée par la cour d'appel. Les associations et les organisations non gouvernementales peuvent également s'unir pour exprimer leur soutien.